



Sommaire

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

■ Comptes de gestion 2021 et Budget 2022	4
■ Vie communale	7
■ La vie des écoles	15
■ Comité des fêtes	20
■ CCAS	21
■ Sécurité	22
■ Etats civil	23

Tous les jeunes filles et garçons doivent, entre la date de leur 16 ans et la fin du troisième mois suivant, se faire recenser à la mairie de leur domicile.

MAIRIE : 91150 BRIERES-LES-SCELLES
Téléphone : 01 64 94 11 08

Directeur de la Publication :
Michel ROULAND

Conseiller Chargé de l'Information
et de la Communication :
Francis TEYCHINÉ

Maquette PAO & Impression :
MAGDAZ IMPRESSIONS
www.magdaz.fr

Tirage : 550 exemplaires

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Remplissez-vous des documents numérotés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», (cliquez sur «Rassemblement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» taper «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Remplissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV.FR



Chers Briolines et Briolins

Encore une année compliquée, nous avons dû prendre des décisions au début de l'automne suite aux diverses annonces faites par nos dirigeants et les médias. Nous avons réduit l'éclairage public de la commune, nous coupons le chauffage de la salle Emile Besson et réduisons le chauffage de 1 degré dans l'ensemble des bâtiments communaux. Les vœux de la municipalité ont été annulés, il était préférable de prendre des mesures préventives.

D'autres problèmes se présentent pour 2023. Pour les déchets verts une sérieuse augmentation à l'horizon : ce service passerait de 35 euros environ à 57 euros. Doit-on continuer ou arrêter ce service ? Beaucoup de personnes n'utilisent pas ces bennes et paient pour les autres, nous avons la déchèterie à quelques centaines de mètres, ne serait-il pas préférable que chacun aille à la déchèterie directement, sachant que nous payons déjà ce service dans notre grille tarifaire 10 Euros pour le Siredom.

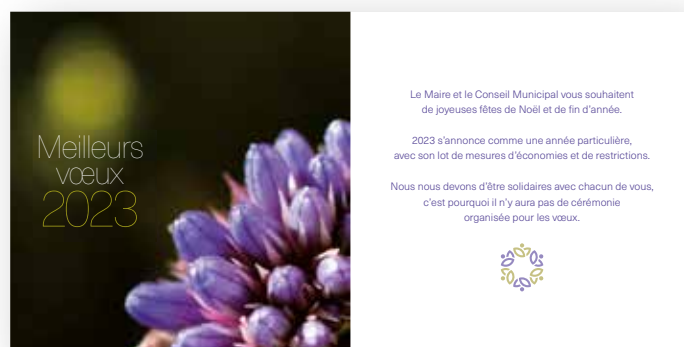
En 2023, une nouvelle rue verra le jour entre la rue du Petit Brières et les Ruelles, elle s'appellera la rue Simone Veil, grande dame pour qui nous devons avoir beaucoup de respect. Cette nouvelle voie permettra à l'avenir de mettre la rue des écoles en sens unique. Une présentation plus détaillée vous est proposée dans ce journal.

Elle donnera également accès au nouveau lotissement de 22 pavillons. En effet, n'ayant plus de terrain privé constructible sur la commune, nous avons été dans l'obligation d'autoriser de nouvelles constructions afin de préserver nos écoles. De même que la nouvelle rue, ce projet vous est présenté dans les pages qui suivent.

Souhaitons que 2023 nous apporte plus de sérénité et que nos vies reprennent un cours plus tranquille.

Permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Michel ROULAND





Le 05 avril 2022, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion, le compte administratif 2021 ainsi que le budget 2022 proposé par la commission des finances.

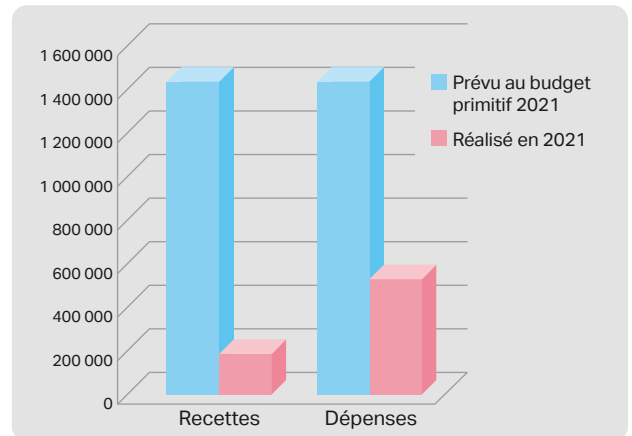
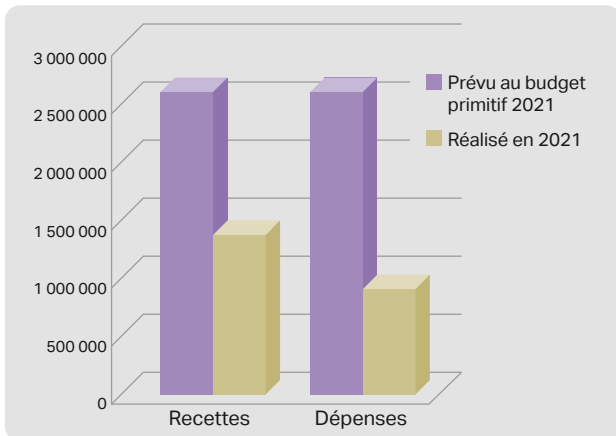
■ Quelle différence entre compte administratif et compte de gestion ?

Ils fournissent des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale. Le **compte administratif** est élaboré et présenté par le maire tandis que le **compte de gestion** est élaboré par le comptable de la collectivité. Le compte de gestion et le compte administratif sont **soumis au vote du Conseil Municipal** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

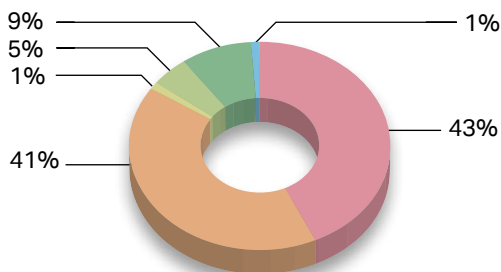
	FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses
Prévu au budget primitif 2021	2 526 464	2 526 464
Réalisé en 2021	1 303 497	871 873
Soit un excédent de		431 624
Plus l'excédent reporté 2020		1 380 963
Soit un excédent de		1 812 587

	INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses
Prévu au budget primitif 2021	1 516 252	1 516 252
Réalisé en 2021	140 412	492 403
Soit un déficit de		-351 991
Plus l'excédent reporté 2020		444 481
Soit un excédent de		92 491



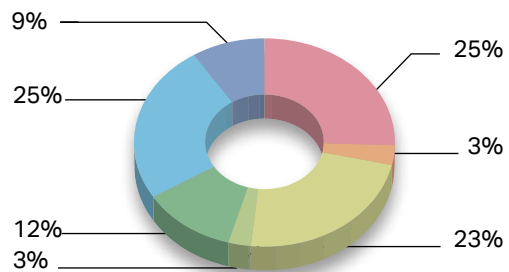
Dépenses de fonctionnement 2021

Charges à caractère général	375 520
Charges de personnel et frais assimilés	358 321
Atténuation de produits (Fonds solid.)	11 525
Opérations d'ordre de transfert	39 750
Autres charges de gestion courante	77 777
Charges financières	8 971
Charges exceptionnelles	10



Dépenses d'investissement 2021

Opérations Financières	126 411
Réfection école	15 662
Aménagement du parc de loisirs	113 617
Autres travaux communaux	13 356
Divers matériels - Ferme Fortifiée	57 559
Aménagement de voirie	121 629
Rénovation et réaménagement de la mairie	44 170



■ Quelques réalisations en 2021

- **Ecole** : Pose de store extérieur
- **Divers matériels** : Achat véhicule et camion
- **Parc de la Faisanderie** : Réhabilitation des sanitaires et réfection du sol à la salle. Clôture.
- **Rénovation et Réaménagement de la mairie** : Réfection du bureau d'accueil
- **Voirie** : Route dans le parc de la Faisanderie, changement de l'éclairage public en lampes LED.

Affectation des résultats

Report Investissement sur BP 2022 (Dépenses) - 133 000,00
Montants reportés qui permettent de payer en investissement avant le vote du BP

Résultat Investissement CA 2021 - 351 990,85

Excédent Investissement CA 2019 (Recettes) : 444 481,35

RÉSULTAT : A prendre sur la section Fonctionnement - 40 509,50

Excédent de Fonctionnement CA 2021 1 812 586,59

Besoin de la section Investissement - 40 509,50

RÉSULTAT : A affecter en Fonctionnement et Investissement 1 772 077,09

Investissement
40 509,50 e

Fonctionnement
1 772 077,09 e

Les nouvelles réformes des ressources fiscales depuis 2021

Les éléments notifiés sont fortement impactés par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) dès 2021 au niveau local avec les deux conséquences suivantes :
 - L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale « Le département ne perçoit plus de taxe foncière ».
 - La TFPB départementale ne correspond pas exactement à la perte de la taxe d'habitation des communes car mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous forme d'un coefficient correcteur (commune sous-compensée ou commune surcompensée). Ce coefficient correcteur a pour objet de corriger chaque année (à la hausse ou à la baisse) les recettes de la TFPB communale après transfert de la part départementale.

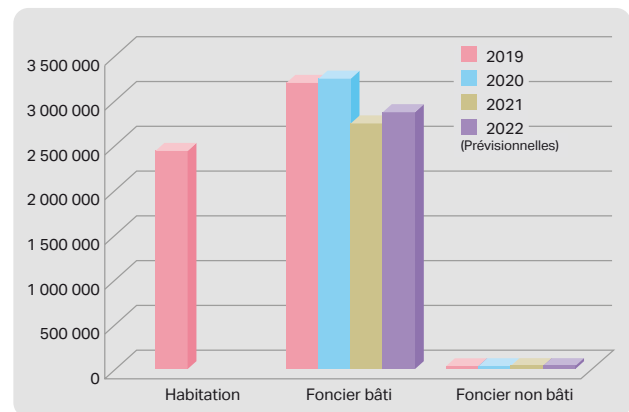


ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Progression des bases d'imposition

	2019	2020	2021	prévisionnelles 2022
Habitation	2 296 657			
Foncier bâti	3 165 512	3 206 000	2 615 187	2 698 000
Foncier non bâti	44 093	44 323	44 234	45 700

Réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels



- La mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

En raison de la baisse des dotations, la commission finances a proposé d'augmenter les taux communaux d'imposition de 2%. Ils sont donc de 32,50% au lieu de 31,86% en propriétés bâties et de 40,10% au lieu de 39,31% en propriétés non bâties. Pour mémoire, depuis l'année 2017, les taux communaux n'avaient pas subi d'augmentation.

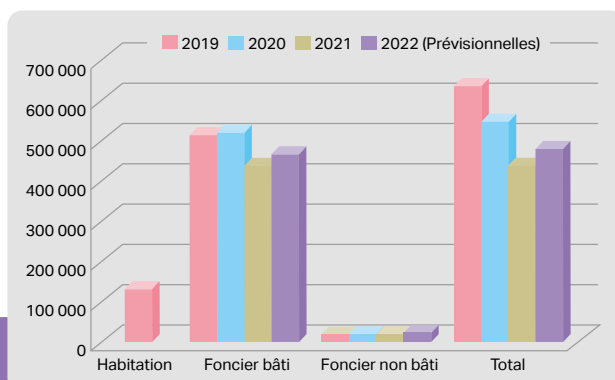
RESSOURCES FISCALES (2019 - 2020 - 2021 - 2022)

Progression des Produits

	Taux	2019	2020	Taux	2021	Taux	prévisionnelles 2022
Habitation	4,73 %	108 632	110 446				
Foncier bâti	15,49 %	488 798	496 642	31,86 %	416 010	32,50%	445 315
Foncier non bâti	39,31 %	17 333	17 423	39,31 %	17 388	40,10%	18 326
Total		614 754	624 511		433 398		463 641

Compensation Taxe habitation
Taux communal (15,49%) + Taux départemental (16,37%) mais montant diminué par coefficient correcteur

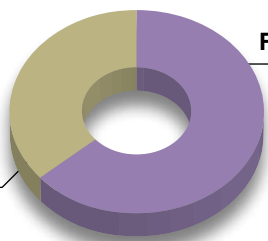
Augmentation de 2%





Budget primitif 2022

Budget Investissement
1 664 993 €



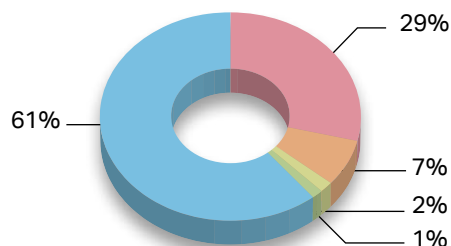
Budget Fonctionnement
2 928 567 €

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Il se présente en deux parties: une section de fonctionnement correspondant aux frais de gestion courante de la collectivité, une section d'investissements correspondant aux dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

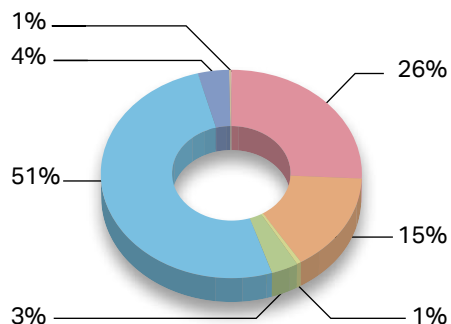
Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	850 249 €
Dotations, subventions	211 758 €
Autres produits	48 000 €
Produits de gestion courante	40 480 €
Montant prévisionnel	1 150 487 €
Excédent antérieur reporté	1 778 080 €
Recettes	2 928 567 €



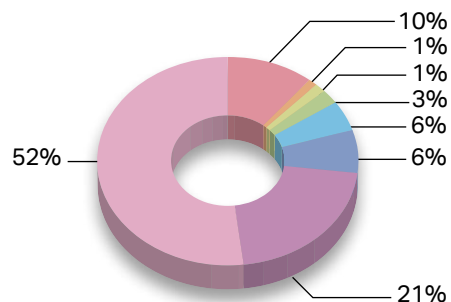
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	761 640 €
Charges de personnel et frais ass.	447 000 €
Atténuation de produits (Fonds solid.)	19 000 €
Dépenses imprévues	97 831 €
Virement à la section d'investissement.	1 483 000 €
Opérations d'ordre de transfert / Autres charges de gestion courante	113 311 €
Charges financières / exceptionnelles	6 784 €
Dépenses	2 928 566 €



BUDGET D'INVESTISSEMENT

	Report 2021	Budget 2022	Crédits ouverts
Opérations Financières	0 €	166 299 €	166 299 €
Acquisitions diverses de matériel, outil, mobilier	0 €	20 000 €	20 000 €
Réfection école	0 €	20 450 €	20 450 €
Rénovation et réaménagement de la mairie	9 400 €	33 700 €	43 100 €
Aménagement du parc de loisirs	34 200 €	70 800 €	105 000 €
Autres travaux communaux	0 €	104 500 €	104 500 €
Aménagement (Descroix) Ferme Fortifiée	24 400 €	323 245 €	347 645 €
Aménagement de voirie	65 000 €	793 000 €	858 000 €
Total	133 000 €	1 531 993 €	1 664 993 €



Quelques exemples d'investissements prévus en 2022

- Réfection appartement
- Baies vitrées salle polyvalente
- Tableau TNI + volets, PC portables (écoles)
- Armoire électrique, clôture, candélabres LED (Parc de la Faisanderie)
- Changement de l'éclairage en LED
- Création nouvelle rue entre la rue du Petit Brières et la rue des Ruelles

> Voie nouvelle Simone Veil

Vie communale



Création d'une nouvelle rue en centre bourg

Au travers de ces quelques pages, nous allons vous présenter deux projets importants pour notre commune.

Le premier abordé concerne la création d'une nouvelle rue ainsi que des différents réseaux, celle-ci reliera la rue du « Petit Brières » à la rue « Les Ruelles ».

Cette voie sera l'accès privilégié pour le chantier du second projet : **l'aménagement du futur lotissement les Hauts de Brières.**

Les premiers travaux du lotissement consistent en la réalisation des implantations parcellaires des futurs terrains à bâtir ainsi que des divers réseaux techniques, sur la rue du 19 mars 1962.

L'ensemble de ces opérations sera effectuées en respect des orientations d'aménagement et de programma-

tion N°1 (OAP 1) du plan local d'urbanisme approuvé le 23 janvier 2020 par le Conseil municipal.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette OAP ainsi que le PLU sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-brieres.com/plan-local-urbanisme-plu-2019/>

Son objectif est de fluidifier la circulation des véhicules des habitants de ce nouveau quartier, sans surcharger la rue du Bout du Mont et la rue Les Ruelles.

Aux termes des travaux et divers aménagements, une étude globale de modification du plan de circulation en centre bourg sera mise en place.

Lors de la réunion du conseil municipal le 27 septembre 2022, après échange, il a été décidé de dénommer cette nouvelle voie : rue « Simone Veil ».

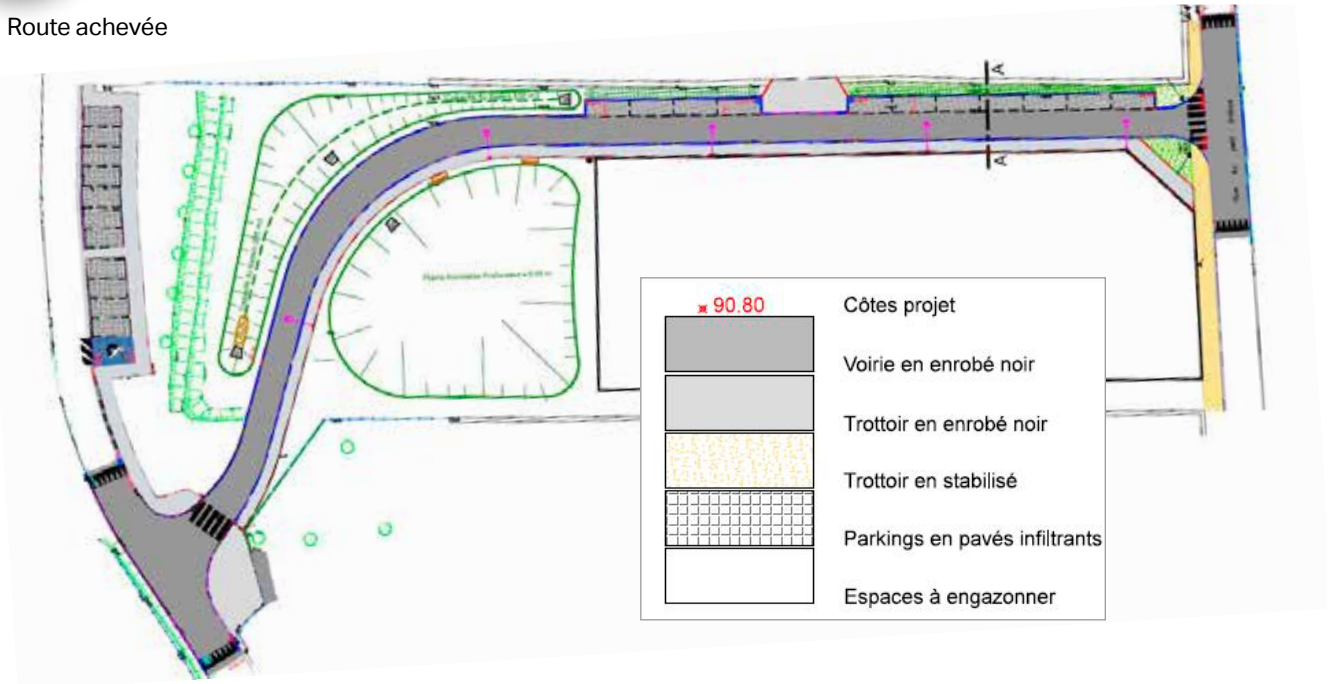


Route primaire





Route achevée



Echelonnement des travaux

La création de cette nouvelle rue a fait l'objet d'un appel d'offres auquel plusieurs entreprises ont répondu. Après étude des diverses propositions, la Société TPS (Travaux Publics de Soisy) a remporté le marché et réalisera donc l'ensemble des travaux de voirie et de création des réseaux techniques.

Trois phases sont d'ores et déjà prévues pour mener à bien ce chantier.

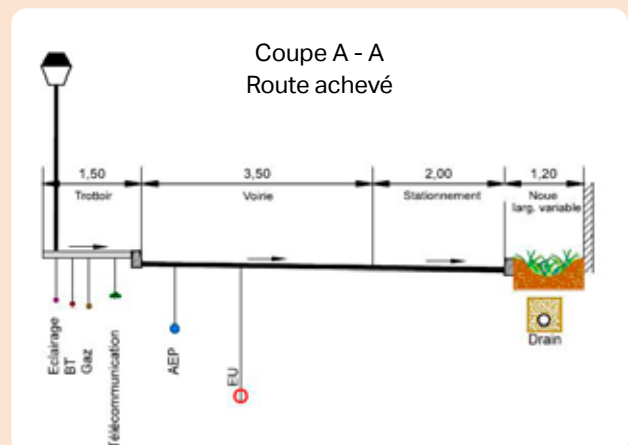
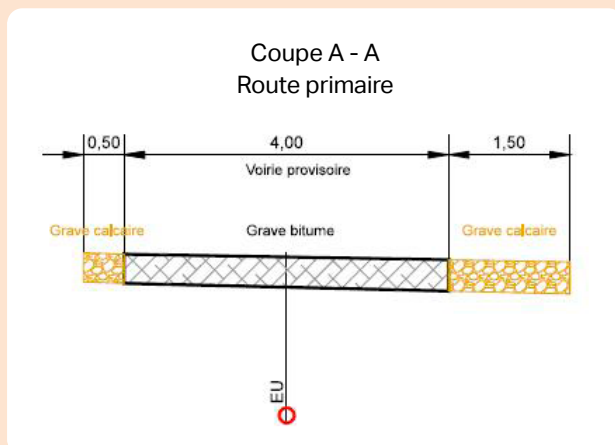
La première phase débutera au cours du 1^{er} trimestre 2023, ces travaux consisteront au décapage et au stockage des terres végétales pour une utilisation ultérieure. Suite à cette opération, la voie primaire, les bassins de rétention, les réseaux d'eaux pluviales (EP) et des eaux usées (EU) seront créés. Afin de limiter les effets de ravinement, un engazonnement spécifique sera implanté.

Les travaux qui toucheront la rue « Les Ruelles », seront effectués au maximum en période de congés scolaires, afin de limiter les risques d'accidents et la gêne pour les enfants.

La voie primaire ainsi créée servira uniquement pour les engins de chantier afin d'accéder au lotissement des Hauts de Brières.

La deuxième phase verra la création des réseaux techniques dont incendie et alimentation en eau potable (AEP).

Enfin la troisième phase : création des bordures, des stationnements, les aménagements de sécurité. La finition des espaces verts et mobiliers seront réalisés lorsque 80% des maisons seront construites dans le lotissement.





« Les hauts de Brières », un projet pour l'avenir de Brières les Scellés



Ce projet a été étudié en respectant les directives des lois GRENELLE et ALUR qui visent à limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, paysagers et agricoles, avec comme effet principal l'intensification urbaine sur les zones bâties.

Afin de répondre aux enjeux de développement urbain propres à la préservation d'un cadre de vie rural, la commune souhaite favoriser les conditions d'un développement urbain maîtrisé afin de concilier :

- une offre complémentaire en logement, prioritairement au sein des zones urbanisées actuelles,
- une limitation de la consommation foncière en privilégiant un urbanisme endogène,
- un renforcement de l'adéquation entre les services, les commerces et les équipements du village

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MAÎTRISÉE

Dans le cadre des réflexions menées sur l'évolution urbaine à l'horizon 2030, la municipalité souhaite mettre en place les moyens d'un développement rationnel, modéré et équilibré, afin de maîtriser l'évolution démographique de sorte à concilier :

- une réduction du rythme d'accueil démographique par rapport aux tendances récentes (+4%/an entre 2008 et 2013, soit + 200 habitants environ), avec une perspective d'évolution de la population de l'ordre de 1,2% par an.

- Le maintien d'un niveau de population suffisant pour pérenniser les services et équipements de la commune et garantir le maintien du dynamisme local.

Ainsi l'ambition pour la commune est d'accueillir environ 250 habitants supplémentaires d'ici 2030. Cet objectif génère des besoins en logements estimés à environ 100 à 150 unités comprenant à la fois ceux nécessaires :

- pour maintenir le niveau de population initial (du fait du renouvellement des logements, de l'évolution des logements vacants et du phénomène de desserrement des ménages) : environ 30 à 40 unités ;
- Pour l'accueil d'habitants supplémentaires : environ une centaine d'unités.

La commune souhaite donc suivre un rythme de réalisation en moyenne 8 logements par an lors des prochaines années.

Afin de finaliser la réalisation de ce lotissement prévu de très longue date tout en respectant les points précités, les diverses réglementations en vigueur ainsi que les règles d'aménagement du territoire édictées par le PLU (plan local d'urbanisme) approuvé le 23 janvier 2020, une consultation par la commune auprès de différents aménageurs a été diligentée.

Ces derniers ont présenté leurs propositions à la commission d'Urbanisme de la commune qui les a classées par ordre de préférence. A l'issue de cette opération, les sociétés ont donc fait des offres financières aux propriétaires pour l'acquisition des terrains.



Vie communale

Après avoir étudié ces offres, les propriétaires ont retenu la société NEGOCIM pour mener à bien cette opération d'aménagement.

La société NEGOCIM envisage la réalisation d'une opération d'ensemble sur le périmètre de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) n°2 dit « Les Hauts de Brières » qui est consultable sur le site de la Mairie: www.mairie-brieres.com.

Cette opération globale a pour objectif la création de 22 terrains à bâtir à vocation d'habitat individuel.

Le territoire à l'étude situé sur les hauteurs de Brières-les-Scellés domine la commune et son bourg. Son emplacement et son orientation idéale (flanc sud des coteaux), ont permis naturellement les exploitants agricoles à cultiver ce site. Les champs agricoles et les boisés logés sur les crêtes des coteaux font partie intégrante du paysage.



La topographie du site est une composante morphologique d'importance qui singularise les lieux, parmi les différentes parties de la ville. Au-delà des dénivelés importants, elle offre des points de vue sur le village au premier plan, puis sur les boisés des crêtes de la vallée de l'Heurtebise et de la vallée de la Juine au second plan. Les composantes paysagères que sont les boisés et les champs agricoles, associées à la topographie et les vues générées définissent le génie du lieu. Ce dernier synthétise la compréhension du site afin de concevoir un projet respectueux du paysage et de son identité.

L'aménagement proposé est issu de la réflexion portée sur l'intégralité de la zone, tant en terme de maillage viaire, de traitement de l'espace public, d'insertion du projet et des futures constructions dans le site.

Ce secteur est cependant scindé en deux entités physiques distinctes, situées de part et d'autre de la rue du 19 mars 1962. C'est pourquoi le projet fait l'objet de deux demandes administratives :

■ un permis d'aménager « dit secteur Nord », situé au Nord-Ouest de la rue du 19 mars 1962, sur une surface de 5 376 m², contenant 7 lots à bâtir



■ un second permis d'aménager « dit secteur Sud », situé au Sud Est de la rue du 19 mars 1962 sur une surface de 10 382 m², contenant 15 lots à bâtir.





Un PUP (Projet Urbain Partenarial) est mis en place entre la Commune de Brières les Scellés et la société Négocim, relatif au financement de l'aménagement de la rue du 19 mars 1962 rendu nécessaire par la réalisation du projet urbain. Le terrain est actuellement occupé en grande partie par une activité agricole.

L'unité foncière présente une topographie avec une forte pente orientée Nord-ouest/Sud-est. Le terrain est situé à une altitude comprise entre 104.33 et 92.99m NGF.

1. Desserte

Le projet est desservi depuis la rue du 19 mars 1962. Cette voie principale fera l'objet de travaux de réaménagement dans le cadre du PUP. Elle sera composée d'une chaussée à double sens de 5m de large, d'un accotement piétons de 1.50m et d'accotements verts.

Cette voie principale d'une emprise de 10 mètres se poursuivra jusqu'en limite Nord du projet. Elle sera dotée en partie terminale d'une aire de retournement qui permettra la manœuvre de demi-tour des véhicules. Des places de stationnements visiteurs sont proposées en accotement de la voirie.



Sur le secteur SUD une voie sera créée pour permettre de desservir le cœur de l'opération. Elle sera composée d'une chaussée à double sens de 5m de large, d'un cheminement piétons de 1.50m, et d'accotements verts.

Son emprise globale sera au minimum de 8.50 m.

Des places de stationnements visiteurs sont proposées en accotement de ces voiries. Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2022 cette voie a été nommé « rue du Clos des Noyers ».

Le chemin agricole existant au centre du projet sera conservé en l'état. Des potelets seront positionnés de part et d'autre du chemin afin d'interdire la circulation des véhicules. Ces potelets seront munis d'un système d'accès pour permettre le passage des engins d'entretien de la commune.

2 – Réseaux

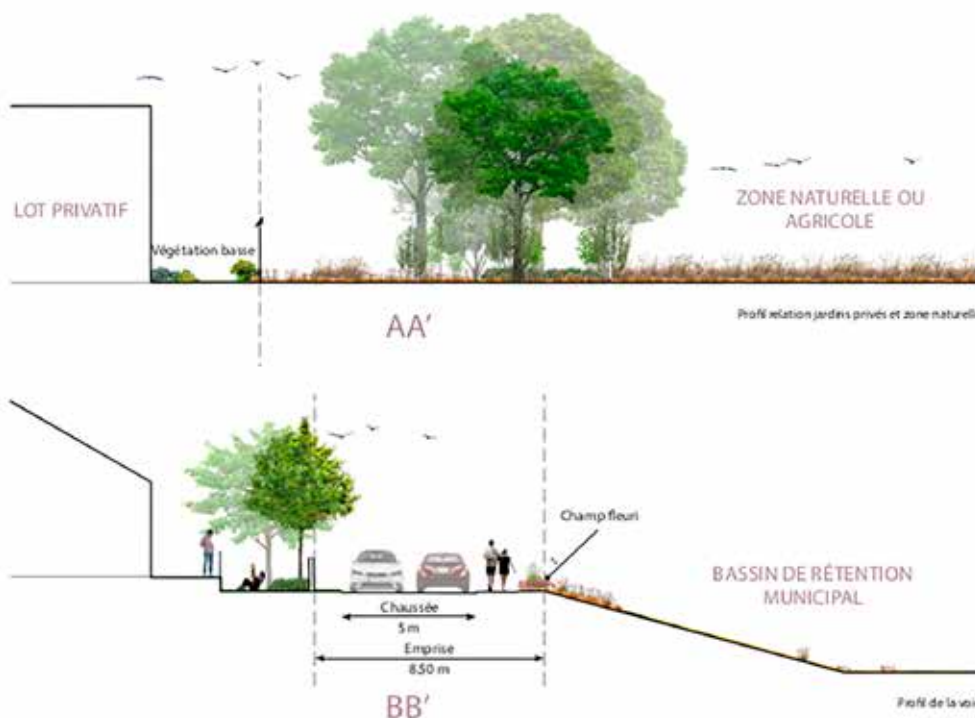
■ Eaux usées

L'opération sera équipée d'un réseau d'assainissement eaux usées, qui sera raccordé au réseau existant sur la rue du 19 Mars 1962 ainsi que de la rue Des Ruelles.

■ Eaux pluviales

L'eau est aujourd'hui devenue un bien précieux.

Domaine privé : C'est pourquoi il est important de mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour son infiltration directe. Conformément à la loi sur l'eau et aux directives de la CAESE, il est obligatoire de procéder à l'infiltration des eaux pluviales des toitures à la parcelle.





Intégration du projet dans la zone

Les solutions préconisées pour la gestion des eaux de pluie sont les casiers enterrés, les tranchées drainantes, ... Les solutions de récupération pluviale pour l'arrosage sont encouragées.

Domaine public : Afin de limiter les effets de ruissellement des eaux pluviales provenant de la voirie et des espaces communs de la partie nord du lotissement, des dispositifs de collecte et d'infiltration seront réalisés sur la rue du 19 Mars 1962 avec une surverse dans le bassin d'épandage existant. Pour la partie sud ces mêmes dispositifs seront réalisés avec une surverse dans des bassins d'épandage créés dans une zone d'espace vert située dans la partie basse du projet.

■ Alimentation eau potable et défense incendie

L'opération sera dotée d'un réseau d'alimentation en eau potable assurant l'alimentation de chaque lot. Ce réseau sera raccordé au réseau existant sur la Rue du 19 Mars 1962 suivant les consignes du concessionnaire. Le réseau sera réalisé en fonte conformément aux préconisations de la Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne (CAESE) et de VEOLIA son prestataire.

■ Electricité basse tension

L'opération sera dotée d'un réseau interne d'alimentation en électricité permettant l'alimentation des lots. La mise en œuvre d'un transformateur sera soumise à l'avis du concessionnaire.

■ Télécommunication

Il sera créé un réseau interne permettant le raccordement des lots au réseau Télécommunication. Les caractéristiques de ce réseau seront déterminées en concertation avec le service compétent.

■ Eclairage extérieur

L'opération sera dotée d'un réseau d'éclairage extérieur. Le type des points lumineux sera choisi de façon à assurer un balisage correct des voiries et circulations piétonnes. Le type de candélabre avec lampes LED sera choisi en concertation avec la municipalité.

■ Les espaces verts communs

Ils feront l'objet d'un terrassement général et seront entièrement enherbés.

Des plantations d'arbres à haute tige seront proposées dans les accotements végétalisés de voirie. Elles seront choisies en concertation avec la municipalité parmi une palette d'essences locales.

Un traitement de type prairie sera proposé en accotement du cheminement piéton aménagé sur la limite Est du projet.

Ce lotissement permettra de proposer aux nouveaux habitants un cadre de vie agréable, tout en respectant l'esprit de village de notre commune.

> Recensement de la population 2023



Un acte simple, un geste civique utile à tous !

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

C'est une enquête qui a une réelle importance car c'est un véritable outil pour les élus. Le recensement de la population ce sont des chiffres aujourd'hui pour construire demain.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser. **Il sera obligatoirement muni de sa carte accréditive.**



Celui-ci se déroulera du 19 janvier jusqu'au 18 février

Nous vous présentons vos deux agents recenseurs, ainsi que l'agent coordinateur, pour votre commune :



Agent coordinatrice
Louisa BATAILLE



Agent recenseur
Isabelle CHUBB



Agent recenseur
Gilles KINDERMANS

À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

■ Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

■ Cela sert aussi à définir les moyens de fonctionnement des communes

• De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

- Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- En fonction de la population le nombre d'élus au conseil municipal change, ainsi que le mode de scrutin.

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, pour les entreprises à mieux connaître leurs clients, ainsi que pour les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

■ Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.



■ Pendant la collecte

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes afin de déposer dans les boîtes à lettres identifiées, la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

■ Un peu d'histoire

Le premier recensement « moderne » au niveau national aurait ainsi été celui ordonné en 1694 par **Louis Phélypeaux**, comte de Pontchartrain.

Celui-ci sera suivi par divers recensements, dénombremements et enquêtes nationales conduits à intervalles irréguliers.

Le recensement de population de 1801 préparé par **Lucien Bonaparte** et **Jean-Antoine Chaptal** a été le point de départ d'une série de recensements effectués – avec plus ou moins de régularité – tous les cinq ans jusqu'en 1946. Depuis, les recensements ont été organisés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) jusqu'en 1999, et sous une forme renouvelée depuis 2004.



■ Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

■ Le recensement, est sûr : vos informations personnelles sont protégées

- Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.
- Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Inscriptions en maternelle pour la rentrée de Septembre 2023

Madame, Monsieur,

Les pré-inscriptions à la mairie pour l'entrée à l'école en septembre 2023 se feront **entre le vendredi 03 et le vendredi 31 mars 2023**.

Pour rappel, la mairie est ouverte le mardi et le vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi matin de 10h00 à 11h30.

Une fois cette formalité accomplie, vous serez contacté par téléphone par Mme PORQUET pour fixer l'heure de votre rendez-vous sur les 3 jours suivants :

- mardi 04 Avril 2023 entre 16h30 et 19h00
- jeudi 06 Avril 2023 entre 16h30 et 19h00
- vendredi 07 Avril 2023 entre 16h30 et 19h00

Enfants concernés :

- **Entrée en Petite Section** : enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020
- **Entrée en Moyenne Section** : enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019
- **Entrée en Grande Section** : enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018

Les documents dont vous avez besoin pour l'inscription en mairie :

- Le livret de famille
- La carte d'identité du ou des parent(s)
- Le carnet de santé
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Le document dont vous avez besoin pour l'admission à l'école :

- Le carnet de santé



Le retour de la balle ovale à Brières

Après 2 ans d'absence pour cause de contraintes sanitaires, l'école a pu de nouveau faire vivre la balle ovale au travers de l'organisation de la traditionnelle rencontre de circonscription.

Ainsi tous les CP, les CE1 et les CE2 ont pu rencontrer deux autres classes d'Étampes le 19 avril dernier à la Faisanderie. Tout le monde était heureux de se rencontrer et de jouer ensemble. Que ce soit au travers des ateliers-jeux ou des matchs, tout le monde a passé une super matinée !

Un grand merci à l'école de rugby d'Étampes pour son soutien, et à la famille Deson en particulier.



Une journée de « voyage » en alimentation



Le 15 octobre, nous avons renoué avec plaisir avec nos journées « voyage ». Pour cette première, tous les élèves participèrent à différents ateliers sur notre thème éco-école de cette année : l'alimentation.

Activités artistiques individuelles et collectives, l'alimentation au fil du temps, l'origine géographique de certains aliments, impact environnemental des cultures et des transports pour les plus grands, tri des aliments pour les plus petits, de la musique avec les cup song... et bien sûr notre traditionnel atelier cuisine où tout le monde s'entraide et se régale !

A Scottish Day... Fabulous !

Le 22 avril, nous avons pu vivre notre seconde journée « voyage » de l'année. Enfin, nous avons pu finaliser cette journée écossaise, prévue initialement au printemps 2020 et jamais mise en place pour cause de consignes sanitaires...

Et quelle journée !!! Nos traditionnels ateliers de découverte ont rencontré un vif succès et tous les élèves ont été contents de se retrouver, tous niveaux mélangés,



au sein des équipes de voyage. Atelier cuisine « Flapjack » pour les gourmands, ateliers découvertes des traditions culturelles et sportives, des instruments de musique et de l'Histoire du pays... et évidemment des ateliers artistiques, avec le célèbre tartan écossais.

Mais tout serait incomplet si on n'y ajoutait pas l'intervention d'un véritable bagpipe player ! Un grand merci à lui pour sa présence.

En route pour 2024...

Les contraintes climatiques ont rendu difficiles nos sorties USEP cette année, pas de chance... Néanmoins, les élèves d'élémentaire (du CP au CM2) ont tout de même pu participer à la journée Olympique organisée dans la forêt de Cheptainville le 7 juin dernier.

Au programme : course d'orientation, atelier de découverte du base-ball et du cricket, randonnées culturelles, tir à l'arc et plein d'autres initiations sportives. Une belle journée sportive où tous les enfants ont pu se dépenser tout en apprenant des choses sur les J.O. et en pratiquant des sports différents de ce qu'ils peuvent avoir l'habitude de faire.



Spectacle de fin d'année



Le vendredi 24 juin nous retrouvions, parents et enfants, le chemin de la salle Émile Besson pour un nouvel opus de notre spectacle de fin d'année. Un moment attendu par tous et qui, lui aussi, avait dû être déprogrammé les deux années précédentes. Un moment que nous n'avons malheureusement pas pu ouvrir à tous du fait des risques sanitaires toujours présents et des contraintes inhérentes à la salle.

Ce fut donc avec une grosse envie et une certaine fébrilité que nous retrouvions les planches pour présenter le



travail de l'année de la chorale d'école et des danses préparées par les classes. Le tout ponctué par les scénettes théâtrales humoristiques de la classe de CM1-CM2. Bravo à nos 124 élèves pour leur engagement et leur sérieux, et merci aux 160 spectateurs pour leurs applaudissements ! La plus belle récompense pour nos artistes en herbe assurément.

Beaucoup de joie et d'émotion pour ces retrouvailles donc et ce d'autant plus que ce fut l'occasion pour les familles de dire « au revoir » à Gwendoline notre atsem, à Aïcha et Amina deux de nos aesh et au directeur de l'école, Emmanuel.

Mardi 07 juin, toute l'école s'est rendue à la chocolaterie de Neuville aux Bois pour une visite culturelle et gourmande ! Après un documentaire retraçant la culture du cacao et toutes les étapes de sa transformation, les enfants ont pu visiter l'atelier des chocolatiers. Une véritable visite sensorielle durant laquelle nous avons été invités à sentir et déguster les goûts et saveurs des chocolats lors des différents stades de fabrication : praliné, ganache, chocolat noir ou au lait...Ce fut une très belle visite appréciée de tous nos élèves.



Pour compléter cette sortie gourmande, nous nous sommes rendus au château de Chamerolles à la découverte d'ateliers. Ce château de la Renaissance est notamment connu pour sa promenade des parfums. Ainsi, certaines classes ont découvert les magnifiques jardins au travers d'ateliers sur les 5 sens, tandis que d'autres ont étudié l'histoire du bain et du parfum au temps des rois ou encore voyagé avec les navigateurs sur la route des épices. Une journée riche en découvertes durant laquelle toute l'école s'est retrouvée pour un pique-nique « zéro déchet ». Bravo aux familles qui ont bien joué le jeu du « zéro déchet » !

Spectacle de Noël

Jeudi 16 décembre, nous nous sommes rendus à la salle polyvalente pour assister au spectacle de Noël. Cette année, c'est la Compagnie Compas Austral qui nous a proposé « Le petit scientifique de Noël ». L'histoire se déroule chez le Père Noël. Les protagonistes de cette aventure réalisent des expériences scientifiques simples et non dangereuses. Afin de rendre le spectacle plus interactif, certains enfants sont montés sur scène afin d'aider les « scientifi-comédiens » dans leurs manipulations. Merci à la mairie de nous avoir offert ce spectacle ainsi que le goûter de Noël !



Nos projets numériques



Notre école a la chance d'être confortablement dotée en équipements numériques : des Tableaux Numériques Interactifs dans les classes, des tablettes, un studio fond vert et quelques équipements pour les rushs vidéos... Des projets tels que « Info VS pub », « Défi cod'Essonne » ou encore la participation au « JT Essonne » permettent à nos élèves de travailler des domaines comme que le langage, l'éducation morale et civique, l'éducation aux médias, la représentation et la confiance en soi... Un grand merci à la mairie pour sa politique d'investissement sans laquelle nous ne pourrions mener à bien ces projets.

Du renouveau à l'école

Depuis plus de 15 ans notre groupe scolaire était placé sous la direction de Monsieur Emmanuel LEROY. Celui-ci a souhaité opérer un changement dans le déroulement de sa carrière et a donc quitté l'école à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Nous lui souhaitons bonne continuation et le remercions de son engagement durant toutes ces années.

La rentrée 2022/2023 a donc vu l'arrivée parmi nous d'une nouvelle directrice pour notre école, en la personne de Madame Sandrine PORQUET. C'est durant le mois d'août qu'elle prenait officiellement ses fonctions, afin de mettre en place une nouvelle organisation ainsi que son projet pédagogique avec l'ensemble de l'équipe éducative. Toute l'équipe Municipale se joint à Monsieur le Maire pour lui souhaiter la bienvenue et l'assurer de tout notre soutien dans l'accomplissement de ses missions. Je vais laisser à Madame la directrice le soin de se présenter.



Je remercie infiniment l'ensemble de la communauté éducative de l'accueil chaleureux qui m'a été fait lors de l'annonce de mon arrivée à Brières. C'est avec beaucoup d'énergie et de motivation que j'intègre l'équipe pédagogique de l'école. Ancienne enseignante de l'école, j'ai souhaité revenir parmi vous. Je suis très heureuse et fière de reprendre la direction. Ce renouveau permettra de construire de nouveaux projets tout en restant dans notre démarche éco-citoyenne.

Nous avons la chance d'être dans une structure à dimension humaine et d'être épaulées par une équipe municipale à notre écoute.

C'est dans cette optique que nous souhaitons faire de notre école un lieu serein d'apprentissage permettant la maîtrise des savoirs fondamentaux, de développer la confiance de nos élèves et leur esprit critique afin de les préparer à devenir de futurs citoyens responsables, solidaires et conscients des problématiques à venir. Tout ceci est possible avec une bonne communication et une co-éducation active.

*A bientôt,
Sandrine PORQUET*

Course du Cœur

Pour notre deuxième édition de la course du cœur, nous avons co-organisé ce cross caritatif avec notre municipalité et le comité des fêtes. Après une belle collaboration entre parents, associations, mairie et enseignants, l'association USEP de notre école (BRIOSPORT) et le comité des fêtes ont pu mettre en œuvre ce beau projet. C'est donc avec grand plaisir et sous une météo des plus clémentes que nous avons pu organiser notre cross «les briolins du cœur» le samedi 11 juin dans le parc de notre village.

En parallèle du cross, l'exposition « santé » comprenait les affichages du parcours mais nous avons également des stands « santé » : Jean-Marie, moniteur pompier, est venu avec tout son matériel pour faire une initiation aux gestes qui sauvent ; Pauline, éducatrice sportive, est venue nous échauffer ludiquement avec de la zumba familiale ; Fabien, moniteur de badminton, est venu proposer une initiation en plein air ; Mathieu, professeur de Tai chi Chuan, nous a également offert un « après-course » relaxant.



Nous avons vendu 114 dossards de course avec pas moins de 488 tours parcourus.

Le comité des fêtes a généreusement reversé toutes les recettes de la buvette dans la cagnotte. Des dons ont été versés dans l'urne fabriquée par les élèves de CM1/CM2 et mise à disposition dans le parc. L'école a également reversé le produit des ventes des confitures de l'école.

Un 12^{ème} label Éco-École pour Brières !

Cette année, avec la refonte des labels, l'école est fière d'avoir obtenu un label « argent ». Il vient récompenser le travail de l'année sur l'alimentation, notamment au travers des actions comme la journée « voyage en alimentation », les reportages pour le Jt'ssonne départemental, la sortie d'école de fin d'année et tout ce qui a pu être mis en place au travers des apprentissages quotidiens en classe.





Une belle preuve d'engagement et de générosité de notre municipalité qui a donné 1 € par tour couru et qui a doublé la totalité des gains !

Au total, nous allons reverser un chèque de 1370,30 € à l'Association Mécénat Chirurgie cardiaque.

L'Association Mécénat Chirurgie cardiaque permet à des enfants souffrant de malformations cardiaques de venir en France et d'être opérés lorsqu'ils ne peuvent être soignés dans leur pays d'origine par manque de moyens financiers et techniques.

Un immense merci au Comité des fêtes et à la mairie qui ont donné bien plus que leur énergie ! Une générosité qui fait chaud au cœur.

Nos remerciements vont également aux bénévoles et collègues de l'association car la préparation de cet événement a demandé du temps, aux parents qui ont été

nombreux à nous aider, aux familles qui ont pu participer avec le sourire à l'évènement et qui se sont données physiquement pour la bonne cause !

Un challenge sportif et solidaire : entretenir son corps et le maintenir en bonne santé pour la bonne cause !

Notre association USEP d'école, Briosport a pour vocation de permettre à nos élèves de rencontrer sportivement d'autres écoles mais également de sensibiliser les enfants au vivre-ensemble à travers le sport, tout en promouvant les valeurs de citoyenneté et de tolérance. C'est dans cet esprit d'entraide que nous avons organisé cette rencontre solidaire avec les différents partenaires de la communauté éducative : familles, mairie, associations, services de secours, éducateurs sportifs...

Une très belle réussite aux dires de tous. Une expérience et un partage que nous renouvellerons avec grand plaisir.

« Merci... et au revoir ! »

nos séances hebdomadaires de chorale d'école. Elle me vient donc tout naturellement pour clore ce chapitre de ma vie professionnelle.

Merci...

... à tous mes collègues, pour ce qu'elles ont apporté, pour leur investissement sans faille auprès de vos enfants, pour leur soutien, pour leurs rires, pour avoir impulsé tant de projets et m'avoir aidé à faire de l'école de Brières une école pas comme les autres !

... à tous ceux qui ont travaillé à nos côtés pendant ces années et qui ont enrichi nos pratiques par leurs connaissances, leurs idées et leur investissement à nos côtés : atsem, intervenantes, avs-aesh et tous ceux que j'oublie sans doute.

... aux équipes municipales successives, qui ont toujours répondu présentes pour faire évoluer l'école et la faire rentrer par la grande porte dans ce nouveau millénaire qui est désormais le nôtre.

... aux élèves, sources d'inspiration et toujours partants pour vivre et faire vivre nos projets.

... aux représentants de parents élus et aux familles, qui nous ont si souvent aidé à mettre en place nos temps forts : kermesse, sorties, journée « voyages », création de la mare et mise en place du jardin... j'en passe et des meilleures.

... et au revoir !

Une page se tourne donc pour moi. 17 ans passés parmi vous, ça marque évidemment. Comme je l'ai dit le dernier jour, l'école de Brières restera, quelque part, « mon école ».

Une nouvelle page s'ouvre pour l'école de Brières. De nouvelles aventures formidables vous attendent ! Développez cet esprit de coopération, vivez pleinement les projets et, tous ensemble, continuez d'en faire une école pas comme les autres !

A bientôt, au hasard d'une rencontre.

Bien à vous.
Emmanuel LEROY



Chasse aux œufs le 18 avril

Quelle joie, après ces 2 années sans pouvoir se réunir, de se retrouver ce lundi de Pâques à gambader dans le parc pour la chasse aux œufs.



Paëlla le 08 octobre

Une soirée sympathique, dans la salle de Faisanderie où « le Soleil en Cuisine » est venu nous concocter une succulente paëlla. Un moment de convivialité que Briolins et Briolines ont été heureux de partager.



... Fête des vacances le 09 juillet

Belle journée ensoleillée pour la fête des vacances dans le Parc de la Faisanderie. Passionnés, amateurs et curieux se retrouvent pour présenter ou admirer les voitures anciennes (associations AVAG) ou les mythiques « Coccinelle et Combi » de marque Volkswagen (association Flag 4 Essonne). Nous remercions les 2 associations pour ce rassemblement automobile.

Sur le plateau multisports, MKB Cross-Fit, procède à des séances d'initiation Cross-fit. Nous les remercions de leur participation.

Les joueurs de boules sont également au rendez-vous et 20 équipes disputent le tournoi de pétanque en doublette. Félicitations aux 3 premières équipes.

Les jeux gonflables « Ludy-Parc » accueillent les enfants. Ils seront présents tout l'été.

Les Percuterreux D'La Beauce accompagnent la retraite aux flambeaux et la musique résonne dans Brières-les-Scellés !! Merci à eux pour ce bon moment.

A 23 heures, « Lueurs et Couleurs » illumine le ciel briolin d'un magnifique feu d'artifice tiré en musique. Nous les remercions pour ce beau spectacle.

Loto le 10 septembre

Pour le plus grand plaisir de tous, c'est le retour du loto et de ses nombreux lots. Dans la salle polyvalente où nous

avons accueilli 235 personnes., tout le monde est très attentif et surveille si le carton est plein !!



> Repas champêtre de juin 2022

CCAS



Chose promise, chose due

Les deux années que nous venons de passer avec leurs lots de restrictions liées à la pandémie de Covid, ont mis un coup de frein à beaucoup d'activités durant cette période. Ouf ! l'horizon s'éclaircit, et malgré quelques mesures sanitaires qu'il convenait de respecter, nous avons pu enfin retrouver nos aînés Briolins à l'occasion d'un repas surprise au Parc de la Faisanderie.

Ces moments conviviaux et amicaux, sont rendus possibles grâce à toute l'équipe de bénévoles du CCAS avec Gisèle comme chef d'orchestre, Erwan notre cuisinier qui a mis tout son cœur et son énergie afin d'élaborer ce repas, de A à Z.



Sylvie, Chantal, Viviane, Françoise, Robert, ont pour leur part assuré la mise en place de la salle, le service, la vaisselle etc. Tout cela avec plaisir et dans la bonne humeur. Un grand merci à toutes et tous.

Un doute plane sur cette journée festive ! Nous l'avons convié pour participer à sa réussite, dès le matin.

Cet invité nous fait la surprise d'être de la partie, le soleil est là et ne nous quittera pas de la journée.

Un barnum spacieux accueillait les convives pour partager un apéritif digne d'un grand traiteur.

Une soupe champenoise avec sa ronde d'amuse-bouche, toasts et verrines, régalaient toutes les papilles!



Silencieuses depuis trop longtemps les langues se délient, les conversations vont bon train. Les éclats de rire montrent bien la joie de se retrouver.

Bien difficile dans ces conditions de se faire entendre pour inviter chacun à s'installer autour de la table afin de partager le repas tout en poursuivant les discussions.

Les plats se succèdent :

Plat de saumon froid, rôti de porcelet au barbecue, légumes variés, brie, coupe de fraises melba.

Dessert très joliment présenté, cela sous la houlette de notre chef d'un jour, applaudi par les convives.



Encore un moment de convivialité et de partage bien agréable, que nous avons vécu dans la joie et la bonne humeur.

Devant le succès rencontré, nous vous annonçons que ce repas sera reconduit au mois de juin 2023.

Encore merci à vous Briolins et Briolines d'être venus partager ce bon moment.

Et un triple ban pour notre chef cuisinier !

Merci aux petites mains (membres du CCAS mais aussi aux autres bénévoles) qui ont œuvré le vendredi et le samedi matin pour faire de ce repas une réussite.





Généralités sur l'installation d'un système de vidéo-protection

L'installation de caméras de vidéo protection est soumise au respect des règles prévues par le code de la sécurité intérieure et notamment l'obtention d'une autorisation d'installation. Cette autorisation, délivrée par la préfecture, est obligatoire et préalable à la mise en service des caméras.

■ Cadre juridique

L'usage de la vidéo protection est régi par les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 du code de la sécurité intérieure et par le décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996.

Les conditions d'application de ces textes sont explicitées par les circulaires : INTD9600124C du 22 octobre 1996, INTD0600096C du 26 octobre 2006 et IN-TK0930018J du 2 février 2009

■ Cette législation est applicable

Dans les lieux ouverts au public :

Est considéré comme un lieu ouvert au public tout établissement ouvert au public et dans lequel chacun est susceptible de se rendre, de manière libre et spontanée, pour exercer une activité autre que professionnelle. Il s'agit par exemple :

- des établissements privés accueillant du public derrière un guichet (par exemple les agences bancaires)
- des commerces de détail
- des centres commerciaux
- des débits de boissons et restaurants
- des parties accessibles au public des établissements de soins ou maisons de retraite (parkings et hall d'accueil par exemple)
- des salles de spectacle (théâtres, cinémas...)



Sur la voie publique :

Seules les autorités publiques sont autorisées à filmer la voie publique (par exemple les mairies).

■ Pourquoi des caméras à Brières ?

La Mairie a souhaité procéder à l'implantation de plusieurs caméras sur son territoire afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes dans le village.

Le premier effet de ce dispositif est l'aspect dissuasif du système, en effet la seule présence d'une signalisation spécifique disposée aux entrées de la commune peut faire hésiter voire renoncer certains individus mal intentionnés. Même si notre commune est un secteur relativement calme, nous ne sommes pas à l'abri d'actes malveillants ainsi que d'incivilités qui sont commis régulièrement par des personnes peu scrupuleuses ou simplement par jeu. Il sera plus aisé de les identifier pour éventuellement engager des poursuites pénales et demander réparation des dommages causés.

L'accès aux images est strictement encadré et seules les personnes nommément citées dans l'arrêté de la Préfecture peuvent les visionner.

Un enfant un dictionnaire

Il est des traditions qu'il convient de perpétuer. En effet comme chaque année, la Municipalité de Brières offre un dictionnaire Junior à chaque enfant du cours préparatoire de notre école.

Jeudi 15 décembre, les élèves du CP se sont vus remettre par Madame Gisèle Stroschinski 1 ère adjointe au Maire ce précieux sésame qui les accompagnera jusqu'au CM2. Pour leurs présenter cet ouvrage quoi de plus simple que d'expliquer qu'il s'agit d'un livre d'histoires ou de contes, plus simplement un livre qui raconte l'histoire des mots de la langue française.

A peine reçu que déjà les enfants partent à la découverte du contenu, en commençant par les photos tout en posant des questions.

« C'est quoi des acariens ? En tout cas ce n'est pas très beau sur la photo. J'ai trouvé le drapeau Anglais. »
Après leur avoir souhaité de faire de beaux voyages au fil des pages, nous prenons congé.



ÉTAT CIVIL

Le mardi soir à Brières-les-Scellés c'est Pizza

Venez découvrir le nouveau camion à pizza
place du 11 novembre
Chaque mardi soir de 17H45 à 20H00
06 11 35 07 20



NOUS ONT REJOINTS

Quentin PHILIP.....	6 février 2022
Rose GOUADON.....	4 mars 2022
Stelian VIOT SRUN.....	14 mars 2022
Léon DEVIENNE.....	24 mai 2022
Iris MARY.....	30 juin 2022
Loann LUTEAU.....	19 juillet 2022
Charlie LOGRE.....	29 juillet 2022
Marceau DAUDE.....	21 octobre
Jade LETENDARD LOPES.....	31 octobre

SE SONT UNIS

Franck LEYNAERT Céline VIRETTO-CIT	16 avril 2022
Cyril LECHARPENTIER Audrey FORNER	04 juin 2022
Tony LE DUGOU Manon CHANSON	22 juillet 2022

NOUS ONT QUITTÉS

Philippe TAULET.....	05 décembre 2021
Serge GOUSSARD.....	21 avril 2022
Christian DESCROIX.....	09 juin 2022
Marie ANGLIO.....	22 juillet 2022
Claude LANCELIN.....	13 décembre 2022

COMITÉ DES FÊTES - PROGRAMME 2023

■ Samedi 11 mars	> Carnaval des enfants	Salle Emile Besson
■ Lundi 10 avril	> Chasse aux œufs	Parc de la Faisanderie
■ Dimanche 23 avril	> Brocante	Parc de la Faisanderie
■ Samedi 3 juin	> Parcours du cœur	Parc de la Faisanderie
■ Samedi 8 juillet	> Fête des vacances	Parc de la Faisanderie
■ Dimanche 23 juillet	> Brocante	Parc de la Faisanderie
■ Dimanche 10 septembre	> Loto	Salle Emile Besson
■ Samedi 7 octobre	> Moules-frites	Parc de la Faisanderie
■ Dimanche 22 octobre	> Brocante	Parc de la Faisanderie
■ Date à déterminer entre octobre et Novembre	> Pièce de théâtre	Salle Emile Besson

Recensement de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

🔍 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**